
PROCES VERBAL
Conseil communautaire du 30 juin 2021

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, TAVERNE Roger, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEBVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURE James, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, de WAZIERS Isabelle, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, PORTOIS Nicolas, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, MELLIER Martine, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, WURMSER Marc, HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, de L'EPINE Audouin, DUSSUELLE Dominique, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : DALLERY Vincent (suppléant de PRAT Philippe), LEULLIER Jacques (suppléant de ROBITAILLE Pierre), BOUBERT Claude (suppléant de de MONCLIN Arnaud), DRANSART David (suppléant de DE SAINT GERMAIN Lyliane), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), BOULENGER Francis (suppléant de NOPPE Robert), BIENAIME Ingrid (suppléante de VUE Fabrice), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : ROUILLARD François (pouvoir à NOBLESSE Albert), D'HAILLECOURT Bernard (pouvoir à DUFEUILLE Martine), BOURGOIS Nicolas (pouvoir à de PALMAERT Yolaine), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), FACQUET Agnès (pouvoir à RICOUART Jean-Pierre), BLONDIN David (pouvoir à de WAZIERS Isabelle), DELAIRE Rose-France (pouvoir à AUZOU Emmanuel).

Étaient absents ou excusés : BRUNEL Catherine, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, QUEVAUVILLERS Louis, BEAUCOURT Benoît, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, RENAUX Jean-Michel, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, GUILLAIN Lionel, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MANACH Sylvain, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, DEVAUX Ginette, VILTART Vincent, CORDIER Michel, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, MARIAGE Bruno.

ORDRE DU JOUR

1. DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1. Restitution des décisions
- 1.2. Restitution des informations du bureau du 1er février
- 1.3. Restitution des informations du bureau du 1er mars
- 1.4. Restitution des informations du bureau du 3 mai 2021
- 1.5. Restitution des informations du bureau du 31 mai 2021
- 1.6. Approbation du procès-verbal du 17 mars 2021
- 1.7. Election d'un membre du bureau
- 1.8. Composition des commissions
 - 1.8.1. Représentations au sein des différents syndicats et organismes extérieurs
- 1.9. Pacte de gouvernance
- 1.10. Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- 1.11. Convention Petites Villes de Demain

2. SOCIAL

2.1. Tarifications Téléalarme

3. CULTURE

3.1. Tarifications Chahut Vert 2021

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1. Tarifications Arti'Locales 2021

5. PATRIMOINE

5.1. Acquisition d'une parcelle auprès de la commune de Poix-de-Picardie

5.2. Acquisition de terrain ZAC de la Mine d'Or

5.3. Bail emphytéotique Maison des Solidarités à Oisemont

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique

7. BUDGET/FINANCES

7.1. Désignation du Président de séance pour le vote de l'ensemble des comptes administratifs

7.2. Budget MOBILITE : compte de gestion du receveur

7.3. Budget MOBILITE : compte administratif 2020

7.4. Budget MOBILITE : affectation du résultat

7.5. Budget MOBILITE : délibération modificative de crédits n°1

7.6. Budget SPANC : compte de gestion du receveur

7.7. Budget SPANC : compte administratif 2020

7.8. Budget SPANC : affectation du résultat

7.9. Budget SPANC : délibération modificative de crédits n°1

7.10. Budget REOM : compte de gestion du receveur

7.11. Budget REOM : compte administratif 2020

7.12. Budget REOM : affectation du résultat 2

7.13. Budget REOM : budget primitif 2021

7.14. Budget AQUASOA : compte de gestion du receveur

7.15. Budget AQUASOA : compte administratif 2020

7.16. Budget AQUASOA : affectation du résultat

7.17. Budget AQUASOA : délibération modificative de crédits n°1

7.18. Budget Centre Social Communautaire : compte de gestion du receveur

7.19. Budget Centre Social Communautaire : compte administratif 2020

7.20. Budget Centre Social Communautaire : affectation du résultat

7.21. Budget Centre Social Communautaire : délibération modificative de crédits n°1

7.22. Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du receveur

7.23. Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2020

7.24. Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat

7.25. Budget ZAC CROIXRAULT : délibération modificative de crédits n°1

7.26. Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du receveur

7.27. Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2020

7.28. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat

7.29. Budget ZAC OISEMONT : budget supplémentaire 2021

7.30. Budget ZAC LE BOSQUEL : budget supplémentaire 2021

7.31. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du receveur

7.32. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte administratif 2020

7.33. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat

7.34. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat

7.35. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du receveur

7.36. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2020

7.37. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat

7.38. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : délibération modificative de crédits n°1

7.39. Budget LOGEMENT : compte de gestion du receveur

7.40. Budget LOGEMENT : compte administratif 2020

7.41. Budget LOGEMENT : affectation du résultat

7.42. Budget LOGEMENT : délibération modificative de crédits n°1

7.43. Budget PICARDIA : compte de gestion du receveur

7.44. Budget PICARDIA : compte administratif 2020

7.45. Budget PICARDIA : affectation du résultat

7.46. Budget PICARDIA : délibération modificative de crédits n°1

7.47. Budget principal : compte de gestion du receveur

7.48. Budget principal : compte administratif 2020

7.49. Budget principal : affectation du résultat

7.50. Fiscalité 2021

Ouverture de la séance à 18h45.

1. DIRECTION GENERALE

1.1. Restitution des décisions

Le Président présente en séance les décisions suivantes :

Décision 20-2020 : Renonciation du transfert de pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de la CC2SO à l'exception de la police de l'Assainissement Non Collectif.

Décision 1-2021 : tarification des prestations du dispositif Bien Vieillir @ Domicile :

- gratuit pour les bénéficiaires des minima sociaux et non imposables,
- 25 €/mois pour les bénéficiaires imposables à hauteur de 1 € à 750 € d'impôt net,
- 50 €/mois pour les bénéficiaires imposables à hauteur de 751 € à 1 500 € d'impôt net,
- 75 €/mois pour les bénéficiaires imposables à hauteur de 1 501 € à 2 500 € d'impôt net,
- 100 €/mois pour les bénéficiaires imposables à hauteur de plus de 2 501 € d'impôt net.

Les frais optionnels non couverts par le forfait (dépassement du forfait) sont à la charge du bénéficiaire.

1.2. Restitution des informations du bureau du 1^{er} février :

Octroi des subventions ci-dessous aux Associations du territoire :

- AS2A Football	863,00 €
- Poix Handball	630,00 €
- US Poix natation	1 454,00 €
- Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers de Forceville / Oisemont	1 170,00 €
- Olympique Molliennois	168,00 €

Octroi de subventions dans le cadre du FISAC

Des subventions d'un montant total de 3 900,20 € ont été accordées aux commerces suivants pour de l'investissement dans du matériel, la modernisation des locaux ou des travaux d'accessibilité : EURL DEMARQUET : Entreprise de couverture à Riencourt ; SARL Canonne-Clémentin : Maison de la presse à Oisemont.

Octroi d'une subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Une subvention d'un montant de 1 440 € a été accordée à l'entreprise suivante : EURL ODIOT : entreprise de serrurerie métallerie à Oisemont.

Demande de subvention

Une subvention d'un montant de 228 760 € (soit 40% du coût du projet de 571 900 € HT) va être sollicitée auprès de l'État au titre de la DETR pour le projet de Bus France Service itinérant.

Voirie / conventions de mandats

Le bureau, lors de sa séance du 1^{er} février, s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voiries et trottoirs :

- MOYENCOURT-LES-POIX : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Vallée carrière », montant estimatif avant travaux : 7 700,44 € HT.
- LE BOSQUEL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Parking Rue Principale », montant estimatif avant travaux : 12 721,73 € HT.
- BACOUËL-SUR-SELLE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de L'église », montant estimatif avant travaux : 4 195,32 € HT.
- CROIXRAULT : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de Bussy », montant estimatif avant travaux : 20 243,97 € HT.

Convention

Une convention va être signée avec la CAF de la Somme en vue de l'attribution d'une aide dans le cadre des mesures de soutien liées à la crise sanitaire en faveur des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants. Cette aide s'élève à 36 500 € pour les 73 places gérées par la CC2SO (500 €/place).

Projet social

Approbation du Projet social que le centre social se doit d'établir pour la période 2021-2024. Les 6 orientations du projet social sont les suivantes :

- agir pour une meilleure connaissance du Centre social et de ses missions
- agir contre toutes formes d'exclusion
- développer les actions en direction des familles
- contribuer à l'autonomie, l'épanouissement et la citoyenneté de la jeunesse
- accompagner la participation et les projets des habitants
- proposer des prestations et activités à l'ensemble du territoire et contribuer ainsi à l'équité pour ses habitants.

Octroi d'une participation financière pour la collecte de pneus usagés

Une participation financière de 15 000 € a été accordée à la FDSEA 80 pour la collecte de pneus usagés dans les exploitations agricoles (20€/tonne collectée ; tonnage collecté 684 T soit 13 680 € de subvention effective).

1.3. Restitution des informations du bureau du 1^{er} mars :

Octroi de subventions dans le cadre du FISAC

Des subventions d'un montant total de 7 540,47 € ont été accordées aux commerces suivants pour de l'investissement dans du matériel, de la modernisation des locaux et des travaux d'accessibilité : LN Coiffure à Poix-de-Picardie ; Carolise (magasin de prêt-à-porter) à Poix-de-Picardie.

Programme Concerté pour l'Eau

Signature de l'avenant au Programme Concerté pour l'Eau avec l'Agence Artois Picardie.

Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Signature du contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ayant trait à l'étude diagnostic et schéma directeur intercommunal des systèmes d'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest avec l'AMEVA.

Demandes de subvention

Des subventions vont être sollicitées :

- auprès de la Région Hauts de France, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers pour les Arti'Locales édition 2021.
- auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre du Programme Concerté sur l'Eau.
- auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de l'élaboration du diagnostic patrimonial eau potable.

Voirie / conventions de mandats

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voiries et trottoirs :

- ✓ Commune de PLACHY-BUYON : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Chemin du Moulin », montant estimatif avant travaux : 14 224,71 € HT.
- ✓ Commune de PLACHY-BUYON : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de la Fontaine », montant estimatif avant travaux : 6 631,49 € HT.

1.4. Restitution des informations du bureau du 3 mai 2021 :

. Une subvention d'un montant de 8 800 € a été accordée à l'entreprise suivante : DANGREVILLE : construction de remorques agricoles à Caulières.

. Des subventions d'un montant total de 6 000 € ont été accordées à deux foyers du territoire communautaire dans le cadre du P.I.G (la somme de 19 451 € a été attribuée à l'un des ménages au titre de la caisse d'avance).

1.5. Restitution des informations du bureau du 31 mai 2021 :

Ressources humaines :

Le Président explique que, le comité technique ayant émis un avis favorable, des modifications ont été apportées :

- au règlement intérieur du personnel communautaire portant sur les modalités d'octroi des jours de congé de fractionnement.
- à la charte télétravail portant à deux le nombre de jours de télétravail hebdomadaire.
- approbation de la Charte informatique, qui précise notamment les conditions d'utilisation du matériel informatique de la CC2SO.

Culture :

- Une subvention, d'un montant de 13 500 € (soit 6,8 % du coût total de 198 397 € TTC) va être sollicitée auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France pour les projets suivants : « Chahut vert 2021 », « Saison jeune public » et « Mémoire d'outre-temps ».

- Une convention de partenariat va être signée avec la SAS Pass Culture afin de pouvoir intégrer l'offre culturelle communautaire à l'offre du Pass Culture qui permettra d'offrir d'un crédit de 300 € à tous les jeunes de 18 ans de la CC2SO pour l'achat de produits culturels.

Demande de subvention :

- Une subvention d'un montant de 40 516 € (soit 40 % du coût des travaux de 101 209 € HT) va être sollicitée auprès du Conseil départemental de la Somme dans le cadre du dispositif « Soutien aux équipements sportifs ».

Programme d'Intérêt Général :

- Des subventions d'un montant total de 23 510,57 € ont été accordées à douze foyers du territoire communautaire dans le cadre du P.I.G (la somme totale de 43 685,26 € a été attribuée à quatre de ces ménages au titre de la caisse d'avance).

- Le bureau s'est prononcé favorablement pour le cumul de l'aide financière de la CC2SO « précarité énergétique » et « travaux lourds ».

Centre social – Jeunesse

- Une subvention d'un montant de 25 782 € a été sollicitée auprès du Conseil départemental de la Somme dans le cadre de son budget participatif pour le projet de création d'une galerie d'art en milieu rural.

- Une convention va être signée avec la Fédération des Centres sociaux pour le financement d'un poste d'animateur numérique à hauteur de 24 533 € en 2021 et de 37 536 € en 2022.

- Le bureau a approuvé le Projet social de l'Espace de Vie Sociale itinérant pour la période courant de septembre 2021 à décembre 2022. Ce projet vise à proposer des prestations et activités sur l'ensemble du territoire et contribuer ainsi à l'équité pour ses habitants.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, demande si la commission technique paritaire s'est prononcée sur le temps de télétravail.

Le Président répond qu'elle a émis un avis favorable.

Le Président remercie les communes de Oisemont et de Poix-de-Picardie qui ont beaucoup travaillé dans le cadre de la vaccination. Il remercie également les agents des communes et de la CC2SO. Les injections commenceront en juillet et finiront fin septembre.

Au sujet de la visite du Président de la République, le Président explique qu'il a été contraint de reporter le Conseil communautaire prévu le 14 juin et n'a pas pu inviter les membres du Conseil en raison des consignes liées à ce déplacement présidentiel.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Gérard GLORIEUX, commune du Bosquel, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Gérard GLORIEUX comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ.

Avant l'ouverture de la séance, le Président propose de respecter une minute de silence en hommage à Madame Christine MATHON, ancienne déléguée suppléante de la CC2SO et à Monsieur Pierre DANIEL, ancien maire de Poix-de-Picardie et conseiller général.

Le Président propose de tester le bon fonctionnement du boîtier de vote électronique.

1.6. Approbation du procès-verbal du 17 mars 2021

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR et 4 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 17 mars 2021.

1.7. Election d'un membre du bureau

Le Président explique que l'élection d'Ô-de-Selle ayant été annulée, de nouvelles élections ont eu lieu et il convient de désigner à nouveau un membre du bureau pour l'ancien canton de Conty. Il souhaiterait que le ou la candidate soit de la commune d'Ô-de-Selle.

En l'absence de questions ou remarques, le Président s'enquiert des candidatures.

Valérie MOUTON, commune d'Ô-de-Selle, présente sa candidature. Elle remercie les personnes qui lui ont témoigné leur soutien. Elle regrette les événements qui ont conduit à cette situation où il manquait un membre du bureau à la CC2SO et l'absence de représentation de la sixième commune du territoire. Pendant cette absence, les élus ont constaté combien il était difficile de travailler isolément, tant l'entité communautaire est indispensable aux communes et aux mairies. Le contact avec les autres élus lui a manqué. Elle a hâte de se remettre à l'ouvrage.

En l'absence d'autres candidatures, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, élit par 82 voix POUR, 15 ABSTENTIONS 11 non-participations au vote Madame Valérie MOUTON comme 6^{ème} membre du bureau.

1.8. Composition des commissions

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de l'intégration de nouveaux délégués suite à la vacance de postes :

- Monsieur Dominique BOULNOIS (Allery) devient membre des commissions Communication et Habitat.
- Madame Catherine LEBEGUE (Ô-de-Selle) devient membre des commissions Urbanisme, Service Public d'Assainissement et Equipements sportifs.
- Monsieur Lionel CLABAULT (Saulchoy-Sous-Poix) devient membre de la commission Centre social – Jeunesse.
- Mme Valérie MOUTON (Ô-de-Selle) devient membre des commissions Centre social-Jeunesse, Finances, Petite Enfance et déléguée suppléante au sein du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
- M. Nicolas PORTOIS (Ô-de-Selle) devient membre des commissions Communication et Patrimoine-Erosion-Gemapi.

1.8.1. Représentations au sein des différents syndicats et organismes extérieurs

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de l'intégration de :

- Mme BONVARLET (Allery) en qualité de déléguée suppléante à TRINOVAL.
- M. PORTOIS (Ô-de-Selle) en qualité de délégué titulaire à TRINOVAL et de délégué titulaire au Syndicat Mixte Championnat d'Attelage de Conty
- Mme MOUTON (Ô -de-Selle) en qualité de déléguée à l'AMEVA et de déléguée suppléante à TRINOVAL.
- Madame LEBEGUE (Ô-de-Selle) en qualité de déléguée suppléante au Syndicat Mixte Championnat d'Attelage de Conty.

1.9. Pacte de Gouvernance

Le Président en explique les grandes lignes et qu'en raison du covid 19 il n'a pas été possible d'organiser les réunions de communes depuis le renouvellement de l'an dernier. Elles seront à nouveau organisées une fois par an, environ, dès que possible selon le souhait des vice-présidents. Il indique que les communes disposent d'un délai de deux mois pour approuver ce pacte.

Grégory LEFEBVRE, commune de Meigneux, observe que ce délai de deux mois pendant l'été est court.

Le Président répond que le document sera envoyé aux communes à la rentrée.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (DUCHAUSOY Stéphane) et 3 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, LEPINE Patrick, HOUAS Jean-Claude) APPROUVE l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

1.10. Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Président explique que sur le territoire 209 projets entrant dans le cadre du CRTE ont été recensés, ce qui est considérable. La plupart ont été retenus et une clause de revoyure est prévue en octobre et une autre en décembre. Les chantiers d'effacement de réseau ne sont pas retenus car c'est la FDE qui est compétente. De même, les aménagements de sécurité ne relèvent pas du CRTE.

Il indique que le CRTE sera signé samedi.

Il explique que ces nouveaux contrats doivent répondre à plusieurs objectifs :

- Associer à court terme les territoires dans leurs différentes composantes (collectivités territoriales, établissements publics, acteurs socio-économiques, associations...) au plan de relance ;
- Décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme ;
- Accompagner, sur la durée du mandat communal, les collectivités et EPCI dans leur projet de territoire ;
- Être l'illustration de l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 1 voix CONTRE (HEBERT Thierry) et 5 ABSTENTIONS (TEN Alexis, VASSEUR Dany, CHARBONNIER Sylvain, CLABAULT Lionel et CALIPPE Sylviane) et 1 non-participation au vote, APPROUVE la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

1.11. Convention Petites Villes de Demain

Le Président invite le Conseil communautaire à l'autoriser à signer la convention Petites Villes de Demain avec l'État et les communes d'Airaines, Conty, Oisemont et Poix-de-Picardie.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, déclare qu'il est heureux de participer à ce projet, bien que cela occasionne beaucoup de travail et, parfois, de la confusion avec d'autres chantiers comme le CRTE. Toutefois, il espère des clarifications ultérieures et souligne l'intérêt de travailler conjointement avec Oisemont dans le cadre de cette convention.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 98 voix POUR, 2 voix CONTRE (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, TERNOIS Jocelyne), 6 ABSTENTIONS (DUCHAUSSOY Stéphane, MISSIAEN Maryse, DARSIN Didier, TEN Alexis, ROUX Alain, LEMOINE Jacques) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la signature d'une Convention Petite Villes de Demain.

2. SOCIAL

2.1 Tarifications Téléalarme

Le Président explique qu'il convient de fixer la tarification de la téléassistance à compter du 1^{er} juillet prochain, selon la proposition de la commission Social-SAV réunie le 20 mai dernier.

Amaury CAULIER, vice-président Social-SAVD, précise qu'il n'y a que 2 centimes d'écart par rapport au tarif actuellement en vigueur.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (LEPINE Patrick, WURMSER Marc) et 3 non-participations au vote, FIXE la nouvelle tarification pour la téléalarme comme suit à compter du 1^{er} juillet :

Tranche d'imposition	Ressources mensuelles personne seule	Ressources mensuelles couple	Tarif précédent	Tarif au 1 ^{er} juillet 2021
1	de 0 à 1 500 €	de 0 à 2 300 €	5.63 €	5.63 €
2	à partir de 1 501 €	à partir de 2 301 €	7.07 €	7.09 €

3. CULTURE

3.1 Tarifications Chahut Vert 2021

Le Président indique qu'il convient de fixer les diverses tarifications relatives au Chahut vert qui se déroulera les 27, 28 et 29 août 2021, selon la proposition de la commission Culture, réunie les 3 février et 2 mars 2021. Si elle ne change pas, cette tarification s'appliquera lors de la prochaine édition sans délibération.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 2 voix CONTRE (PADE Laurence, MALIVOIR Marcel), 2 ABSTENTIONS (FURGEROT Christian, LEFEBVRE Grégory) et 1 non-participation au vote, FIXE la tarification du Chahut vert 2021 comme suit :

- TARIFS entrée soirée concerts (12 € si billet acheté sur place ; 10 € si billet acheté en prévente internet ou pour les communes ; Gratuit pour les moins de 12 ans)
- TARIF exposants (60 € les deux jours - avec possibilité barnums et électricité)
- TARIFS restaurateurs (10 % de marge sur les ventes ; Un forfait de 50 € pourra être demandé aux restaurateurs si ces derniers dépassent la puissance électrique raisonnablement renseignée préalablement au festival).

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 Tarifications Arti'Locales 2021

Le Président indique qu'il convient de fixer la tarification des stands des exposants lors des Arti'Locales Somme Sud-Ouest qui se tiendront les 10, 11 et 12 septembre 2021 au gymnase intercommunal situé à Beaucamps-le-Vieux comme suit :

Tarifs Artisans :

Surface Stand	Prix*	Prix si démonstration*
9 m ²	100 €	Offert
12 m ²	130 €	30 €
15 m ²	150 €	50 €
18 m ²	175 €	75 €
24 m ²	220 €	120 €

Tarifs Produits de Terroir :

Surface Stand	Prix*
9 m ²	50 €
12 m ²	65 €
15 m ²	80 €
18 m ²	95 €
24 m ²	120 €

Tarifs fabricants de meubles & chaises : 0€ quelle que soit la surface du stand.

Si elle ne change pas, cette tarification s'appliquera lors de la prochaine édition sans délibération.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 2 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, TEN Alexis) et 1 ABSTENTION (LEMOINE Jacques) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la tarification pour les Arti'Locales 2021.

5. PATRIMOINE

5.1 Acquisition d'une parcelle auprès de la commune de Poix-de-Picardie

Le Président indique que dans le cadre de l'extension du siège, il est proposé de faire l'acquisition d'un terrain d'environ 3 030 m² faisant partie des parcelles cadastrées AB 305 et AB 309 auprès de la commune de Poix de Picardie, propriétaire. Ce terrain sera destiné à être utilisé comme parking pour les agents de la Communauté de Communes, le parking actuel sera quant à lui destiné au stationnement du public.

Les services des domaines consultés ont estimé la valeur de ce bien à 36 390,30 € (12,01 €/m²).

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, précise que sans cette acquisition l'agrandissement de la CC2SO ne serait pas possible.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 1 voix CONTRE (HESSE Hervé) et 1 ABSTENTION (TERNOIS Jocelyne), APPROUVE l'acquisition d'un terrain auprès de la commune de Poix-de-Picardie, propriétaire.

5.2 Acquisition de terrain ZAC de la Mine d'Or

Le Président explique qu'afin de permettre la réalisation des travaux de voirie pour desservir le futur site JJA à partir du rond-point de la RD 901, il convient que la CC2SO fasse l'acquisition auprès de JJA d'une emprise de 4 402 m². Cette acquisition s'effectuera au coût de 10€/m² soit 44 020 €. Les travaux de JJA ont démarré lundi.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BULCOURT Marc, CLABAULT Lionel) et 3 non-participations au vote, APPROUVE l'acquisition d'un terrain sur la ZAC de la Mine d'Or à Croixrault.

5.3 Bail emphytéotique pour la Maison des Solidarités à Oisemont

Le Président explique que l'association Oisemont Solidarité, qui lutte contre la pauvreté, souhaite créer une Maison des Solidarités dans les locaux de l'ancien siège de la communauté de communes de la Région de Oisemont situé au 2 rue Jules Ferry à Oisemont.

L'association s'engage à rénover ce patrimoine et a bénéficié d'un concours de l'État de 100 000 € dans le cadre du plan de relance. Par ailleurs, diverses fondations d'entreprises ont été sollicitées par Oisemont Solidarité pour abonder les financements.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, l'association souhaite qu'un bail emphytéotique d'une durée de 20 années puisse être établi moyennant un loyer à l'euro symbolique. En contrepartie, l'association réaliserait à ses frais la réhabilitation et l'aménagement de l'immeuble pour y installer son siège.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, explique que l'Épicerie sociale et d'autres structures pourraient ainsi être réunies en un seul lieu et libéreraient des locaux.

Amaury CAULIER, vice-président social-SAVD, explique que l'opportunité du plan de relance des solidarités a été saisie rapidement et l'architecte sollicité a été très réactif. La commune serait ravie de voir ce projet de rénovation se concrétiser.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Grégory, DE L'EPINE Audouin) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique de 20 ans à loyer annuel symbolique de 1 € pour la location de l'ancien siège de la communauté de communes de la région de Oisemont à l'association Maison des Solidarités.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, déclare que la mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des entreprises est non seulement une obligation légale mais aussi un gage de justice sociale et de performance économique, en ce sens elle constitue un enjeu stratégique qui ne peut être ignoré ou considéré comme secondaire. Il ajoute que selon la loi les différences de traitement liées au sexe sont considérées comme un délit et sont punies par la loi. Pour un même travail, l'employeur doit respecter le principe d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, sans quoi il commet une discrimination qui tombe sous le coup de la loi. Le Code du travail précise que les entreprises doivent formuler des objectifs visant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Conformément à l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique.

Ce plan, élaboré pour une durée de 3 ans renouvelable, doit comporter des actions destinées à :

- prévenir, évaluer et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois et aux grades de la fonction publique territoriale,

- favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale,
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Chaque action doit comporter les mesures que l'employeur s'engage à mettre en œuvre, les objectifs à atteindre, des indicateurs de suivi et d'évaluation, les moyens et outils mis à disposition ainsi que le calendrier de mise en œuvre des mesures.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, souligne qu'en 2019 un total de 23 140 signalements de violences conjugales avait été recensés en 2020, ce chiffre s'est élevé à 79 228 signalements en raison du covid 19 et 146 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint en 2018. Il ajoute que les femmes consacrent chaque jour 2h34 aux tâches ménagères, 30 % des femmes ont été harcelées sur leur lieu de travail, 66 % des bénéficiaires des nouveaux contrats d'apprentissage sont des hommes. Pour ces raisons, ce plan est important et trouve son sens. Si jamais il n'était pas mis en place, la CC2SO pourrait être pénalisée à hauteur de 1 % de sa masse salariale.

Le plan d'action a été envoyé aux conseillers communautaires pour être soumis à leur approbation, il a recueilli l'avis favorable du Comité Technique le 10 courant.

Audouin de L'ÉPINE, commune de Prouzel, souligne que selon une étude scientifique les femmes sont plus intelligentes que les hommes notamment parce que le machisme des hommes déforme leur analyse.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 107 voix POUR et 1 ABSTENTION (WURMSER Marc), VALIDE le plan d'actions communautaire relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique.

7. BUDGET/FINANCES

Les éléments budgétaires se présentent sous la forme d'un document relié qui a été remis dans le cadre de la convocation au conseil communautaire initialement prévu le 14 juin et reporté à ce soir.

7.1 Désignation du Président de séance pour le vote de l'ensemble des comptes administratifs.

Le Président explique qu'il est proposé pour le vote de l'ensemble des Comptes Administratifs, de délibérer sur la désignation du Président de séance appelé à faire procéder au vote des comptes administratifs (Article L2121-14 du CGCT).

Un appel à candidature est effectué en séance.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente sa candidature.

En l'absence d'autres candidatures, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR et 4 non-participations au vote, DESIGNNE Isabelle de Waziers pour assurer la Présidence de l'assemblée lors de votes des comptes administratifs.

7.2 Budget MOBILITE : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 105 voix POUR et 1 non-participation au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.3 Budget MOBILITE : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « MOBILITE » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 102 voix POUR et 3 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Mobilité arrêté comme suit :

- Dépenses d'exploitation	3 038 614,49 €
- Recettes d'exploitation	3 178 401,17 €
- Résultat affecté	139 786,68 €
- Dépenses d'investissement	539 543,05 €
- Recettes d'investissement	1 775 392,28 €
- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	1 042 048,91 €

7.4 Budget MOBILITE : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION MOBILITE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	139 786.68
b. Résultats antérieurs Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + ou -)	0.00
c. Résultat à affecter : c. = a. + b. (1) (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	139 786.68
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	1 042 048 91
e. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 348 819.87
Besoin de financement = d + e	693 229.04
AFFECTATION (2) = c.	139 786.68
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	139 786.68
EXCEDENT REPORTE R 001 (3)	1 042 048.91

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 139 786,68 € en R 002 et l'excédent de la section d'investissement de 1 042 048,91 € en R 001 du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 106 voix POUR, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 139 786,68 € au R 002 et l'excédent de la section d'investissement de 1 042 048,91 € au R 001 du BP 2021.

7.5 Budget MOBILITE : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Mobilité » :

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	56 500,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 500,00
6135	Locations mobilières	56 500,00
R	RECETTE	56 500,00
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	139 786,68
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	139 786,68
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-83 286,68
7061	transport de voyageur	-83 286,68
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	1 042 048,91
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 031 048,91
2156	Matériel de transport d'exploitation	996 129,04
2182	Matériel de transport	34 919,87
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 000,00
2313	Constructions	11 000,00
R	RECETTE	1 042 048,91
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	1 042 048,91
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	1 042 048,91

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe MOBILITE 2021, laquelle s'élève à 56 500 € en Fonctionnement et à 1 042 048,91 € en Investissement.

7.6 Budget SPANC : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.7 Budget SPANC : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « SPANC » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 97 voix POUR et 8 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC arrêté comme suit :

- Dépenses d'exploitation	235 343,10 €
- Recettes d'exploitation	279 301,45 €
- Résultat affecté	241 090,72 €
- Dépenses d'investissement	20 483,89 €
- Recettes d'investissement	10 133,14 €
- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	123 051,93 €

7.8 Budget SPANC : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION SPANC	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 958.35
b. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + ou -)	197 132.37
c. Résultat à affecter : c. = a. + b. (1) (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	241 090.72
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	123 051.93
e. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = d + e	
AFFECTATION (2) = c.	241 090.72
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	241 090.72
EXCEDENT REPORTE R 001 (3)	123 051.93

Il vous est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 241 090,72 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 123 051,93 € en R. 001 du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 241 090,72 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 123 051,93 € en R. 001 du BP 2021.

7.9 Budget SPANC : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « SPANC » :

Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	241 090,72
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	211 090,72
611	Sous-traitance générale	211 090,72
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 000,00
6413	Primes et gratifications	30 000,00
R	RECETTE	241 090,72
002	RÉSULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	241 090,72
002	RÉSULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	241 090,72
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	123 051,93
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 051,93
2188	Autres immobilisations corporelles	123 051,93
R	RECETTE	123 051,93
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	123 051,93
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	123 051,93

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 vote CONTRE (DRANSART David) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe SPANC 2021, laquelle s'élève à 241 090,72 € en Fonctionnement et à 123 051,93 € en Investissement.

7.10 Budget REOM : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du Compte de gestion du Receveur, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (ANTHIERENS Louis, CLABAULT Lionel) et 1 non-participation au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.11 Budget REOM : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « REOM » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc), 1 ABSTENTION (CLABAULT Lionel) et 2 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe REOM arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	3 683 257,54 €
▪ Recettes de fonctionnement	3 652 814,60 €
▪ Résultat affecté	24 772,01 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	97,54 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	6 232,36 €

7.12 Budget REOM : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REOM	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 30 442.94
b. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + ou -)	55 214.95
c. Résultat à affecter : c. = a. + b. (1) (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	24 772.01
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	6 232.36
e. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = d + e	0.00
AFFECTATION (2) = c.	24 772.01
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	24 772.01
EXCEDENT REPORTE R 001 (3)	6 232 36

Il est proposé d'affecter la somme de 24 772,01 € au compte R.002 de la section de fonctionnement et la somme de 6 232.36 € au compte R.001 de la section d'investissement du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR et 2 non-participations au vote, DECIDE d'affecter la somme de 24 772,01 € au compte R.002 de la section de fonctionnement et la somme de 6 232,36 € au compte R.001 de la section d'investissement du BP 2021.

7.13 Budget REOM : budget primitif 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2021 « REOM » qui a été présenté en séance dont la section de fonctionnement s'élève à 3 674 772,01 € et la section d'investissement à 6 232,36 €.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 97 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc), 2 ABSTENTIONS (ANTHIERENS Louis, CLABAULT Lionel) et 6 non-participations au vote, arrête le budget primitif REOM 2021 équilibré à la somme de :

• Section de fonctionnement	3 674 772,01 €
• Section d'investissement	6 232,36 €

7.14 Budget AQUASOA : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, affirme que l'année 2021 sera un exercice difficile pour Aquasoa. En 2020, la subvention d'équilibre prévue à hauteur de 57 % du budget s'est finalement élevée à 63,7 %, ce qui traduit une hausse continue de la part de la subvention, année après année ; en 2021, elle atteindra 68 %.

Le Président observe qu'il est difficile de faire de 2020 et 2021 des années référence. Il tient à remercier les agents d'avoir accepté d'être rattachés à d'autres postes (dans les écoles, au téléphone pour la vaccination), ce qui n'a pas été le cas dans toutes les collectivités locales.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, ajoute que la CC2SO ne bénéficie pas des aides au chômage partiel que perçoivent les entreprises.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, explique qu'il a rappelé à plusieurs occasions le bénéfice de la CC2SO pour les communes, qui se traduit entre autres par l'accès à Aquasoa, qui a un coût, mais que les usagers ne payent pas, loin de là, grâce aux subventions de la CC2SO.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que c'est le seul budget nécessitant une subvention d'équilibre. Elle précise qu'Aquasoa a rouvert le 9 juin.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 94 voix POUR, 1 voix CONTRE (ANTHIERENS Louis), 4 ABSTENTIONS (AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, DESMAREST Olivier) et 7 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.15 Budget AQUASOA : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « AQUASOA » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 92 voix POUR, 2 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald, LECLERC Geneviève), 6 ABSTENTIONS (MOREL Claude, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel) et 5 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe AQUASOA arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	952 036,69 €
▪ Recettes de fonctionnement	961 309,21 €
▪ Résultat affecté	16 267,28 €
▪ Dépenses d'investissement	142 812,26 €
▪ Recettes d'investissement	113 809,96 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	1 688,98 €

7.16 Budget AQUASOA : affectation du résultat

Le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AQUASOA	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 272.52
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 994.76
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	16 267.28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 688.98
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	4 755.73
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	16 267.28
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	16 267.28
EXCEDENT REPORTE R 001 (4)	1 688.98

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement en R.002 pour la somme de 16 267,28 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 1 688,98 € en R.001 du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 94 voix POUR, 2 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald, LECLERC Geneviève), 4 ABSTENTIONS (AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, DESMAREST Olivier) et 6 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement en R.002 pour la somme de 16 267,28 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 1 688,98 € en R.001 du BP 2021.

7.17 Budget AQUASOA : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « AQUASOA » :

Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
R	RECETTE	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	16 267,28
002	Résultat de fonctionnement reporté	16 267,28
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-16 267,28
70632	A caractère de loisirs	-16 267,28
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	1 688,98
23	Immobilisations en cours	1 688,98
2313	Constructions	1 688,98
R	RECETTE	1 688,98
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 688,98
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 688,98

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 95 voix POUR, 2 votes CONTRE (TRABOUILLET Romuald, LECLERC Geneviève), 6 ABSTENTIONS (ANTHIERENS Louis, PERONNE Michèle, AUZOU

Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, DESMAREST Olivier) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe AQUASOA 2021, laquelle s'élève à 0 € en Fonctionnement et 1 688,98 € en Investissement.

7.18 Budget Centre Social Communautaire : compte de gestion du receveur

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (MARTIN Christophe) et 2 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.19 Budget Centre Social Communautaire : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « CENTRE SOCIAL COMMUNAUTAIRE » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (ANTHIERENS Louis) et 1 non-participation au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Centre Social Communautaire arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	233 591,97 €
▪ Recettes de fonctionnement	311 760,25 €
▪ Résultat affecté	181 341,24 €
▪ Dépenses d'investissement	61 213,24 €
▪ Recettes d'investissement	58 929,27 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	-18 028,97 €

7.20 Budget Centre Social Communautaire : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CENTRE SOCIAL	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	78 168.28
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	121 201.93
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	199 370.21
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 18 028.97
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	3 212.16
Besoin de financement F. = D. + E.	- 14 816.81
AFFECTATION = C. = G. + H.	199 370.21
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	18 028.97
2) H. Report en fonctionnement R 002 :	181 341.24
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00

Il est proposé d'affecter au 1068 la somme de 18 028,97 € pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 181 341,24 € en R.002 de la section de fonctionnement du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 1 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique), et 4 non-participations au vote, DECIDE d'affecter au 1068 la somme de 18 028,97 € pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 181 341,24 € en R.002 de la section de fonctionnement du BP 2021.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services de la CC2SO, rappelle que les élus ayant un pouvoir doivent signer deux fois les parapheurs, et que les personnes s'abstenant ou votant contre ne doivent pas signer les budgets.

7.21 Budget Centre Social Communautaire : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « CENTRE SOCIAL » :

Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	181 341,24
012	Charges de personnel et frais assimilés	87 242,84
64131	Rémunérations	87 242,84
023	Virement à la section d'investissement	94 098,40
023	Virement à la section d'investissement	94 098,40
R	RECETTE	181 341,24
002	Résultat de fonctionnement reporté	181 341,24
002	Résultat de fonctionnement reporté	181 341,24
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	18 028,97
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 028,97
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 028,97
R	RECETTE	18 028,97
021	Virement de la section de fonctionnement	94 098,40
021	Virement de la section de fonctionnement	94 098,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 028,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18 028,97
16	Emprunts et dettes assimilées	-94 098,40
1641	Emprunts en euros	-94 098,40

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 99 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc) et 6 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe Centre social communautaire 2021, laquelle s'élève à 181 341,24 € en fonctionnement et à 18 028,97 € en Investissement.

7.22 Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 92 voix POUR, 2 voix CONTRE (DUCHAUSOY Stéphane, CLABAULT Lionel), 3 ABSTENTIONS (BOULENGER Ludovic, MOREL Claude, WURMSER Marc) et 9 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.23 Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « ZAC CROIXRAULT » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 96 voix POUR, 3 voix CONTRE (DUCHAUSOY Stéphane, CLABAULT Lionel, CROSNIER Gérard), 4 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, ANTHIERENS Louis, MOREL Claude, WURMSER Marc) et 2 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe ZAC Croixrault arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	1 116 723,98 €
▪ Recettes de fonctionnement	28 306,45 €
▪ Résultat affecté	-2 977 647,45 €
▪ Dépenses d'investissement	150 731,46 €
▪ Recettes d'investissement	-----
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	1 830 659,53 €

7.24 Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ZAC CROIXRAULT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 1 088 417.53
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 1 889 229.92
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	- 2 977 647.45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 830 659.53
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	- 2 977 647.45
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	2 977 647.45

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement en D.002 pour la somme de 2 977 647,45 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 1 830 659,53 € en R.001 du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 91 voix POUR, 1 voix CONTRE (CLABAULT Lionel), 3 ABSTENTIONS (MOREL Claude, WURMSER Marc, DUCHAUSSOY Stéphane) et 11 non-participations au vote, DECIDE de reporter le déficit de fonctionnement en D.002 pour la somme de 2 977 647,45 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 1 830 659,53 € en R.001 du BP 2021.

7.25 Budget ZAC CROIXRAULT : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC CROIXRAULT » :

Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	3 577 647,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 977 647,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 977 647,45
011	Charges à caractère général	600 000,00
6045	Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)	600 000,00
R	RECETTE	3 577 647,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 565 247,45
7133	Variation des en-cours de production de biens	2 565 247,45
74	Dotations et participations	1 012 400,00
74718	Autres	1 012 400,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	2 565 247,45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 565 247,45
3351	Terrains	2 565 247,45
R	RECETTE	2 565 247,45
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 830 659,53
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 830 659,53
16	Emprunts et dettes assimilées	734 587,92
1641	Emprunts en euros	734 587,92

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 100 voix POUR, 1 voix CONTRE (CLABAULT Lionel), 3 ABSTENTIONS (WURMSER Marc, DELATRE Denis, DUCHAUSSOY Stéphane) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe ZAC Croixrault 2021, laquelle s'élève à 3 577 647,45 € en Fonctionnement et à 2 565 247,45 € en Investissement.

7.26 Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 105 voix POUR et 1 non-participation au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.27 Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « ZAC OISEMONT » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 100 voix POUR et 5 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe ZAC Oisemont arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	797,70 €
▪ Recettes de fonctionnement	0,00 €
▪ Résultat affecté	89 724,01 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	0,00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	81 910,92 €

7.28 Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ZAC OISEMONT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 797.70
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	90 521.71
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	89 724.01
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	81 910.92
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	89 724.01
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	89 724.01
EXCEDENT REPORTE R 001 (4)	81 910.92

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement en R.002 pour la somme de 89 724,01 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 81 910,92 € en R.001 du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR et 2 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement en R.002 pour la somme de 89 724,01 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 81 910,92 € en R.001 du BP 2021.

7.29 Budget ZAC OISEMONT : budget supplémentaire 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose de se prononcer sur le budget supplémentaire 2021 « ZAC OISEMONT » qui a été présenté en séance avec une section de fonctionnement à hauteur de 89 724,01 € et une section d'investissement à 81 910,92 €.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 100 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BULCOURT Marc, ANTHIERENS Louis) et 4 non-participations au vote, arrête le budget supplémentaire ZAC OISEMONT 2021 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 89 724,01 €
- Section d'investissement 81 910,92 €

7.30 Budget ZAC LE BOSQUEL : budget supplémentaire 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose de se prononcer sur le budget supplémentaire 2021 « ZAC LE BOSQUEL » qui a été présenté en séance avec une section d'investissement à hauteur de 170 000 €.

Alain DESFOSSES explique que cette dépense permet d'anticiper une éventuelle demande de raccordement au réseau électrique qui nécessite un délai d'un an.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 102 voix POUR, 1 ABSTENTION (DUBOIS Jean) et 3 non-participations au vote, arrête le budget supplémentaire ZAC LE BOSQUEL 2021 équilibré à la somme de 170 000 € en section d'investissement.

7.31 Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (TEN Alexis, MOREL Claude) et 1 non-participation au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.32 Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « ENTRETIEN DE COMMUNES » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 91 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (ANTHIERENS Louis, MOREL Claude) et 12 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Entretien de Communes arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	175 133,50 €
▪ Recettes de fonctionnement	156 805,49 €
▪ Résultat affecté	4 298,37 €
▪ Dépenses d'investissement	716,90 €
▪ Recettes d'investissement	19 116,82 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	19 844,67 €

7.33 Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ENTRETIEN COMMUNES	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-18 328.01
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	22 626.38
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 298.37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	19 844.67
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION =C. = G. + H.	4 298.37
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 :	4 298.37
EXCEDENT REPORTE R 001 (4)	19 844.67

Il est proposé de reporter l'excédent de la section de fonctionnement au R.002 pour la somme de 4 298,37 € et de reporter l'excédent de la section d'investissement pour 19 844,67 € en R.001 du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 1 ABSTENTION (MOREL Claude) et 4 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de la section de fonctionnement au R.002 pour la somme de 4 298,37 € et de reporter l'excédent de la section d'investissement pour 19 844,67 € en R.001 du BP 2021.

7.34 Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ENTRETIEN DE COMMUNES » :

Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	4 298,37
011	Charges à caractère général	1 000,00
6228	Divers	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 298,37
64131	Rémunérations	3 298,37
R	RECETTE	4 298,37
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 298,37
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 298,37
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	19 844,67
21	Immobilisations corporelles	19 844,67
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 546,30
2188	Autres	4 298,37
R	RECETTE	19 844,67
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 844,67
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 844,67

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (MOREL Claude) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe ENTRETIEN DE COMMUNES 2021, laquelle s'élève à 4 298,37 € en Fonctionnement et à 19 844,67 € en Investissement.

7.35 Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 100 voix POUR, 1 ABSTENTION (ANTHIERENS Louis) et 5 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.36 Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « SECRETARIAT DE MAIRIE » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR et 1 non-participation au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Secrétariat de mairie arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	104 566,03 €
▪ Recettes de fonctionnement	105 016,79 €
▪ Résultat affecté	18 619,20 €
▪ Dépenses d'investissement	-----
▪ Recettes d'investissement	-----
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	309,00€

7.37 Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SECRETARIAT DE MAIRIE	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	450.76
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 168.44
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	18 619.20
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	309.00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION =C. = G. + H.	18 619.20
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	18 619.20
EXCEDENT REPORTE R 001 (4)	309.00

Il vous est proposé de reporter l'excédent de la section de fonctionnement au R.002 pour la somme de 18 619,20 € et de reporter l'excédent de la section d'investissement pour 309,00 € en R.001 du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR et 2 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de la section de fonctionnement au R.002 pour la somme de 18 619,20 € et de reporter l'excédent de la section d'investissement pour 309,00 € en R.001

7.38 Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « SECRETARIAT DE MAIRIE » :

Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
R	RECETTE	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 619,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 619,20
74	Dotations et participations	-18 619,20
74741	Communes membres du GFP	-18 619,20
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	309,00
20	Immobilisations incorporelles	309,00
2051	Concessions et droits similaires	309,00
R	RECETTE	309,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	309,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	309,00

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (ANTHIERENS Louis) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe SECRETARIAT DE MAIRIE 2021, laquelle s'élève à 0 € en fonctionnement et à 309 € en investissement.

7.39 Budget LOGEMENT : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 100 voix POUR et 5 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.40 Budget LOGEMENT : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « LOGEMENT » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Logement arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	5 025,50 €
▪ Recettes de fonctionnement	30 868,88 €
▪ Résultat affecté	21 172,66 €
▪ Dépenses d'investissement	7 232,11 €
▪ Recettes d'investissement	2 092,40 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	- 6 412,11 €

7.41 Budget LOGEMENT : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT LOGEMENT	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 843.38
b. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + ou -)	1 741.39
c. Résultat à affecter : c. = a. + b. (1) (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	27 584.77
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	- 6 412.11
e. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = d + e	- 6 412.11
AFFECTATION (2) = c.	27 584 .77
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	6 412.11
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	21 172.66
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Il vous est proposé d'affecter la somme de 6 412,11 € pour résorber le besoin de financement de la section d'Investissement et de reporter le solde soit 21 172,66 € en R 002 de la section de fonctionnement du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 99 voix POUR et 6 non-participations au vote, DECIDE d'affecter la somme de 6 412,11 € pour résorber le besoin de financement de la section d'Investissement et de reporter le solde soit 21 172,66 € en R 002 de la section de fonctionnement du BP 2021.

7.42 Budget LOGEMENT : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « LOGEMENT » :

Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	21 172,66
011	Charges à caractère général	13 172,66
60611	Eau et assainissement	50,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
615221	Bâtiments publics	10 772,66
6161	Multirisques	350,00
63512	Taxes foncières	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	8 000,00
023	Virement à la section d'investissement	8 000,00
R	RECETTE	21 172,66
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 172,66
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 172,66
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	14 412,11
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 412,11
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 412,11
21	Immobilisations corporelles	8 000,00
21352	Bâtiments privés	8 000,00
R	RECETTE	14 412,11
021	Virement de la section de fonctionnement	8 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 412,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 412,11

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 99 voix POUR et 6 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe LOGEMENT 2021, laquelle s'élève à 21 172,66 € en fonctionnement et à 14 412,11 € en investissement.

7.43 Budget PICARD'IA : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 100 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BULCOURT Marc, GAMBIER Mariel) et 3 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.44 Budget PICARD'IA : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe « PICARDIA » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 95 voix POUR, 2 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald, LECLERC Geneviève), 3 ABSTENTIONS (BULCOURT Marc, GAMBIER Mariel, WURMSER Marc) et 4 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe PICARDIA arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	---
▪ Recettes de fonctionnement	---
▪ Résultat affecté	---
▪ Dépenses d'investissement	134 520,57 €
▪ Recettes d'investissement	---
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	- 134 520,57 €

7.45 Budget PICARD'IA : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT PICARDIA	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-134 520,57
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 3 604 981,61
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 001 (4)	- 134 520,57

Il vous est proposé de reporter le déficit de la section d'investissement de 134 520,57 € en D.001 du BP 2021.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 95 voix POUR, 2 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald, LECLERC Geneviève), 3 ABSTENTIONS (BULCOURT Marc, GAMBIER Mariel, WURMSER Marc) et 5 non-participations au vote, DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement de 134 520,57 € en D.001 du BP 2021.

7.46 Budget PICARD'IA : délibération modificative de crédits n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « LOGEMENT » :

Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	134 520,57
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	134 520,57
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	134 520,57
R	RECETTE	134 520,57
16	Emprunts et dettes assimilées	134 520,57
1641	Emprunts en euros	134 520,57

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 95 voix POUR, 2 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald, LECLERC Geneviève), 3 ABSTENTIONS (BULCOURT Marc, GAMBIER Mariel, WURMSER Marc) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1 du Budget annexe PICARDIA 2021, laquelle s'élève à 134 520,57 € en investissement.

7.47 Budget principal : compte de gestion du receveur

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que l'an prochain le Conseil n'aura qu'à voter un compte financier unique et explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 99 voix POUR et 5 non-participation au vote, APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'année 2020.

7.48 Budget principal : compte administratif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget principal présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 102 voix POUR et 1 ABSTENTION (LEFEBVRE Jean-Luc), ADOPTE le compte administratif 2020 du budget principal arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	21 637 759,64€
Recettes de fonctionnement	24 641 700,92€
Résultat affecté	6 733 967,21€
Dépenses d'investissement	4 619 765,84€
Recettes d'investissement	6 075 546,81€
Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	- 2 381 885,75€

7.49 Budget principal : affectation du résultat

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 003 941.28
Résultat transfert budget dissous :	43 535.95
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	6 256 739.20
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	9 304 216.43
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 2 381 885.75
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	- 2 350 724.29
Résultat transfert budget dissous :	- 31 161.46
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	111 636.53
Besoin de financement = e + f	- 2 270 249.22
AFFECTATION (2) = d.	9 304 216.43
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	2 570 249.22
3) Report en fonctionnement R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	6 733 967.21
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Il vous est proposé d'affecter la somme 2 570 249,22 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 6 733 967,21 € en R.002 de la section de fonctionnement du BP 2021.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que l'excédent est supérieur à la prévision en raison de nombreux versements intervenus en fin d'année (de la CAF, du FPIC et de l'IFER) et d'une minoration des salaires.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, demande pourquoi 2,57 millions d'euros sont mis en réserve alors que le BFR s'élève à 2,27 millions d'euros.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que les services de l'État ont demandé d'augmenter cette réserve de 300 000 euros afin de pouvoir couvrir l'annuité de l'emprunt.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 102 voix POUR et 1 non-participation au vote, DECIDE d'affecter la somme 2 570 249,22 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la

section d'investissement et de reporter le solde soit 6 733 967,21 € en R.002 de la section de fonctionnement du BP 2021.

7.50 Fiscalité 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente ci-dessous un état d'évolution des bases :

	Bases d'imposition réelles de 2020	Bases d'imposition prévisionnelles de 2021	Variation en % entre 2020 et 2021
Taxe foncière bâti	24 882 371	23 681 000	-4,83
Taxe foncière non bâti	5 456 250	5 467 000	0,20
Taxe Prof - CFE	10 698 046	9 736 000	-8,99
FP Zone	111 394	114 400	2,70
FP Eolienne	2 024 869	1 173 000	-42,07
TOTAL	43 172 930	40 171 400	-6,95

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, souligne que la taxe d'habitation a désormais totalement disparu et se trouve compensée par un versement d'une fraction de TVA. Au regard des bases d'impositions notifiées, elle présente ci-après l'évolution du produit de la fiscalité :

	Produits 2020	Produits 2021	Variation en % entre 2020 et 2021
Taxe habitation	5 211 932 €		
Fraction de TVA		5 291 672 €	
Taxe foncière bâti	3 324 285 €	3 163 211 €	-4,85
Taxe foncière non bâti	1 448 634 €	1 451 678 €	0,21
Taxe Prof - CFE	1 372 559 €	1 249 324 €	-8,98
FP Zone	27 949 €	28 703 €	2,70
FP Eolienne	508 040 €	294 306 €	-42,07
CVAE	350 723 €	325 177 €	-7,28
IFER	1 752 796 €	1 939 687 €	10,66
TASCOM	4 669 €	4 669 €	
Allocations compensatrices	220 090 €	732 714 €	232,92
FNGIR	- 890 009 €	- 890 009 €	
TOTAL	13 331 668 €	13 591 132 €	1,95

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, observe que les abattements sur les revenus des éoliennes sont incompréhensibles étant donné que le vent a continué de souffler pendant la crise sanitaire.

Le Président indique qu'il n'a pas été possible d'augmenter la fiscalité sur les éoliennes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que la CC2SO doit respecter un plafond.

Amaury CAULIER, commune de Oisemont, demande si la CC2SO a sollicité le gouvernement ou les parlementaires concernant l'abattement sur l'éolien.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que les éoliennes ont été considérées comme des bâtiments industriels.

Amaury CAULIER, commune de Oisemont, estime que la question doit être posée au gouvernement ou aux parlementaires.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines explique qu'en 2003 la DDE ne savait pas comment qualifier autrement les éoliennes que de « bâtiment ».

Le Président estime qu'il est probable que le lobby des développeurs éoliens avait bien manœuvré sur ce sujet.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande si le lissage continue de s'opérer.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, confirme. Les différences de taux entre les anciennes communautés de communes continuent de se rapprocher, ce lissage a été prévu sur 12 ans.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande si la taxe d'habitation a disparu sur la base du taux moyen.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, acquiesce.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande si le gain serait supplémentaire à la compensation octroyée si elle avait été maintenue.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que ce gain est légèrement supérieur (80 000 €) et rappelle que les communes gardent le surplus de compensation jusqu'à 10 000 €.

En ce qui concerne l'évolution des taux, il est proposé de maintenir la pression fiscale à l'identique de ces dernières années :

	Taux 2019	Variation	Taux 2020	Variation	Taux 2021
Taxe habitation	17,04	-	17,04	-100,00	
Taxe foncière bâti	13,36	-	13,36	-	13,36
Taxe foncière non bâti	26,55	-	26,55	-	26,55
Taxe Prof - CFE	12,83	-	12,83	-	12,83
FP Zone	25,09	-	25,09	-	25,09
FP Eolienne	25,09	-	25,09	-	25,09

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 101 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE les taux de fiscalité 2021 comme suit :

	TAUX 2021
Taxe foncière bâti	13,36
Taxe foncière non bâti	26,55
Taxe professionnelle – CFE	12,83
Fiscalité professionnelle de zone	25,09
Fiscalité professionnelle Eolienne	25,09

7.51 Budget principal : budget supplémentaire 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose de se prononcer sur le budget supplémentaire 2021 « PRINCIPAL » qui a été présenté en séance avec une section de fonctionnement à hauteur de 7 117 967,21 € et une section d'investissement de 6 767 813,75 €.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, remarque que l'an dernier la CC2SO était parvenue à équilibrer sans recourir à l'emprunt, alors que cette année 1,7 million d'euros d'emprunt est envisagé. Cela peut s'expliquer en raison d'une lourde opération, Picard'IA, qui représente un investissement d'environ 5 millions d'euros mais elle devrait occasionner des retours à concurrence de cette somme pour le remboursement des emprunts. Si tel n'était pas le cas, cela remettrait en question les taux de fiscalité envisagés.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, observe que des demandes de subvention sont en cours d'examen et n'ont pas été intégrées.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande si le problème de DGF a été résolu.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que la dette de l'État s'élevait à 150 000 euros, elle a été à peu près intégralement remboursée.

Le Président rappelle que la DGF est une contribution au fonctionnement. Il estime que la subvention à l'investissement est plus intéressante. Les appels d'offres auxquels la communauté de communes participe génèrent des subventions à l'investissement.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 102 voix POUR et 1 non-participation au vote, arrête le budget supplémentaire du budget PRINCIPAL 2021 2021 équilibré à la somme de 7 117 967,21 € en séance avec une section de fonctionnement et à hauteur de 6 767 813,75 € en section d'investissement.

Le Président affirme que ce budget a été très bien préparé et très bien présenté.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, confirme que le travail des services a été très efficace.

8. QUESTIONS DIVERSES

Accueil touristique d'Airaines : Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, demande si l'ouverture d'un accueil touristique partagé éventuellement avec Oisemont ouvrira, comme cela lui avait été répondu en Conseil.

Le Président répond que ce point avait fermé car il était très peu fréquenté.

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, confirme cet échange. Il explique que le bureau de Oisemont a ouvert mais l'agent qui y travaillait a démissionné. La demande avait donc été prise en compte.

Utilisation des gymnases : Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, indique qu'il a été interpellé par les professeurs d'EPS qui reprochent aux élus l'utilisation trop fréquente de ce gymnase ce qui perturbe leur activité.

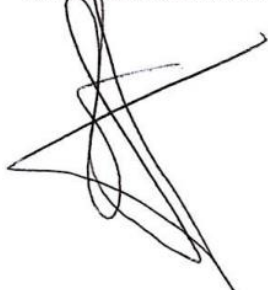
Le Président explique que la gêne est compréhensible, mais le débat démocratique est à ce prix. Ce gymnase est le seul à pouvoir accueillir l'ensemble des 147 délégués du Conseil. Il confirme que l'activité d'EPS a été pénalisée en juin en raison des reports de calendrier. Il rappelle que les gymnases ont aussi été utilisés pour la vaccination.

Accotements : Denis DELATTRE, commune de Blangy-sous-Poix, évoque la qualité dégradée de l'entretien des accotements cette année, les fauchages sont moins bien effectués et des zones sont oubliées.

Le Président confirme et explique que le temps pluvieux n'arrange pas la question. Le marché public s'est avéré fructueux, mais il semble que l'attributaire ait commis une erreur au niveau du prix. S'il faut sévir en fin d'année, la CC2SO le fera, même s'il est préférable d'éviter tout recours en justice.

Séance levée à 22 heures.

Gérard GLORIEUX
Secrétaire de séance



Alain DESFOSSES
Le Président

